Reçu en préfecture le 20/12/2021

ID: 011-200035863-20211215-185_2021-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIERES ET MINERVOIS

Afférents au Conseil Communautaire

: 82

En exercice: 82

Qui ont pris part à la délibération : 70

Date de convocation: 09/12/2021

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage:

N° 185/2021

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LOCAUX ET MATERIELS POUR 2022 ET 2023 ENTRE LA COMMUNE DE CANET D'AUDE ET LA CCRLCM POUR L'ALSH EXTRA-SCOLAIRE ORGANISE PAR LA CCRLCM

L'an deux mille vingt et un et le 15 décembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Freddy NOLOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (54)

Jean-Claude MONTLAUR ALBAS

ALBIERES Yvon LACOMBE Gérard GARCIA **ARGENS MINERVOIS** Bernard SUTRA AURIAC **BOUTENAC** Alain MAILHAC CAMPLONG D'AUDE Serge LEPINE

André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE CANET D'AUDE

Marcel REVERDY

CASCASTEL Didier CASATO Paul BERTHIER **COUSTOUGE DAVEJEAN** Mélinda BORNIA **ESCALES** Henry SCHENATO **FABREZAN** Frédéric BERROCAL Jean-Marie SAURY **FELINES TERMENES**

Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO FERRALS LES CORBIERES

FONTCOUVERTE Jacques CONTIES **JONQUIERES** Jacques PIRAUD René ORTEGA **LAGRASSE** LANET Jean-Marie GALINIE

Raymond SPOLI LAROQUE DE FA

LEZIGNAN CORBIERES Gérard FORCADA - Christine BENET - Jean-Paul PUJOL - Bernard

FUMET -Sophie BIRKENER - William COMBES- Thierry

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

ID: 011-200035863-20211215-185_2021-DE

CAUMEIL -Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE - Freddy NOLOT - Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD - Rémi

PENAVAIRE-

LUC SUR ORBIEU Yves KOSINSKI

MASSAC Jean-Louis GAILLARD
MONTSERET Geneviève FABRE
MOUTHOUMET Christelle HERMAND
ORNAISONS Gilles CASTY —

ORNAISONS Gilles CASTY – PARAZA Emile DELPY

QUINTILLAN André CONTRERAS

RIBAUTE Alain COSTE
ROUBIA Geneviève LOPEZ
ROQUECOURBE MINERVOIS Corinne GIACOMETTI
SAINT ANDRE DE Rgue Jean-Michel FOLCH

SAINT COUAT D'AUDE David ELIS

SAINT LAURENT DE LA Crisse Xavier DE VOLONTAT

TERMES Hervé BARO
THEZAN DES CORBIERES Philippe PUECH
TOURNISSAN Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE Serge MARRET
VIGNEVIEILLE Olivier VERNEDE
VILLEROUGE TERMENES Michel PONCOT

Etaient absents les représentants des Communes de : (28)

BOUISSE (Philippe LACOMBE)

CASTELNAU D'AUDE (Gilles BARTHES)

CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL)

CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)

DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)

FABREZAN (Isabelle GEA)

HOMPS (Béatrice BORT)

LAIRIERE (Michel BARBAZA)

LEZIGNAN-CORBIERES (Michel MASUYER-Guy VIVES-Virginie JULIAN-Didier JULIAN-Dominique JOLIS-PAILHIEZ-Dominique JOLIS-Martine JAFFUS-Bérengère LECEA-Sylvie FUMET)

LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD)

MONTBRUN DES CORBIERES (Claude BOUTET)

MONTJOI (Jessica BOSCH)

MOUX (Gérard PIOCH)

ORNAISONS (Claire CHAOUAT)

PALAIRAC (Daniel LANGLOIS)

SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE (Myriam MIQUEL)

SAINT MARTIN DES PUITS (Henri RIVIERE)

SAINT PIERRE DES CHAMPS (Rolland QUINCEY)

SALZA (Rehda MENNAD) TALAIRAN (Cédric MALRIC)

Procurations: (16)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE Isabelle GEA, Fabrezan, à Gérard BARTHEZ

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



Michel MASUYER, Lézignan-Corbières, à William COMBES
Guy VIVES, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Virginie JULIAN, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Martine JAFFUS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Sabrina FITO
Gérard PIOCH, Moux, à David ELIS
Christine MANGOLD, Luc-sur-Orbieu, à Yves KOSINSKI
Claire CHAOUAT, Ornaisons, à Gilles CASTY
Myriam MIQUEL, Saint André de Roquelongue, à Jean-Michel FOLCH
Redha MENNAD, Salza, à Jean-Marie SAURY
Cédric MALRIC, Talairan, à Jean-Marie SAURY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU le projet de convention joint en ANNEXE 9,

Considérant que la CCRLCM est statutairement compétente pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaires (ALSH extrascolaires, compétence enfance-jeunesse);

Considérant que les Communes sont, elles, compétentes pour la gestion des ALSH périscolaires, temps d'accueil accolés à des temps de classes ;

Considérant que par décret n°2018-647 du 23 juillet 2018, les accueils de loisirs du mercredi en période scolaire sont désormais qualifiés d'ALSH périscolaires même en l'absence de temps de classe sur la journée et que cette situation complexifie le fonctionnement de ces compétences et l'utilisation de matériels et de locaux par un même public dans le cadre de deux services différents (ALSH périscolaire etALSH extrascolaire);

Considérant qu'il apparaît judicieux, pour l'efficacité du service public et la réalisation d'économies par la CCRLCM, de mutualiser les locaux et les matériels appartenant à la commune de Canet d'Aude ;

Sur proposition du rapporteur, Jean-Michel FOLCH

Le Conseil Communautaire, Ouï l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par: 70 voix POUR 0 ABSTENTION 0 voix CONTRE

APPROUVE la convention jointe en ANNEXE 9 avec la commune de CANET D'AUDE, pour la mise à disposition temporaire à la CCRLCM des locaux et matériels, pour le centre de loisirs « Les Esquirols », telle que présentée, pour une durée de 2 ans courant du 01/01/2022 au 31/12/2023, moyennant une redevance de 3 000 € par an.

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID: 011-200035863-20211215-185_2021-DE

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,

André HERNANDEZ